# Mettre en place et gérer son plan d'actions des risques professionnels



Référence : HS.PAP



Connaître la réglementation applicable Mettre en place et suivre son plan d'actions



# **Programme**

#### Contexte réglementaire

La loi du 2 août 2021 et les décrets associés Les différentes situations en fonction des effectifs de l'entreprise Défintions

#### Évaluation des risques professionnels : rappels

Les exigences réglementaires : périodicité de révision, dépôt, archivage

Identifier des risques (focus sur certains risques en fonction des demandes des participants) Evaluer les risques (fréquence, gravité, maitrise,

L'importance des observations de terrain (travail prescrit/réel)

Prioriser les risques

occurrence)

Rédiger le document unique

# Le plan d'actions de prévention

Le contenu (en relation avec les décrets d'application)

Comment le remplir, le tenir à jour, le faire vivre ? Cas particulier du PAPRIPACT

Proposer des actions permettant d'agir sur la gravité, la fréquence d'exposition, la maitrise en tenant compte des principes généraux de prévention

Mise en situation: à partir d'un exemple d'évaluation des risques, choix des actions, affectation dans le plan d'actions de prévention, simulation de pilotage dans le temps

#### Le rôle du CSE dans la gestion du PAPRIPACT

Le CSE : acteur de l'évaluation des risques professionnels

Le CSE : force de propositions dans l'évaluation des risques professionnels et dans le PAPRIPACT Le CSE : instance de validation du PAPRIPACT

#### Public

Personne en charge de l'évaluation des risques professionnels et/ou personne ayant suivi la formation « Participer à l'évaluation des risques professionnels » (HS.DU)

### **Prérequis**

Connaissance de la réglementation applicable

# **Pédagogie**

Théorie 75 % - Étude de cas 25 %

# Modalités pédagogiques

Questionnaire préalable.
Remise d'un support de cours.
Outils pédagogiques : Vidéoprojection.
Validation des acquis par test QCM/QROC.
Étude de satisfaction en fin de session.

# Modalités pratiques

Durée journalière habituelle de formation : 7 h Heure de début 1er jour : 9h

Heure de fin dernier jour : 17h

#### **INTERVENANTS**

M. Benoit GUEROUX





Tél: 02 38 46 94 39

Mail : contact@biomedicalformation.fr Organisme de formation N° 24 45 03852 45 « Ne vaut pas agrément de l'Etat »

SIRET 897 747 754 00017 - APE 8559A

**DURÉE: 7 heures** 

Distanciel: 1 jour

### **SESSIONS PROPOSÉES**

 Dates
 Lieu
 Coût (Net de taxe)

 Le 15/09/25
 DISTANCIEL
 435 €